JAQUES DUMONT de VALDAJOU
Chirurgien Renoueur de
S. A. R. Monseigneur le Comte de
Provence
Gravé d'après le Tableau Original fait par le S.r le Sueur

MÉDECINE MILITAIRE D'AUTREFOIS

142154

Les papiers d'un officier de santé aux armées de la Révolution

L'Ecole Militaire de Chirurgie renoueuse et la dynastie médicale des Valdajou

Un chirurgien herniaire de la Marine : P. L. Verdier

Feuilles de route

Un médecin de la Grande Armée : J. V. F. Vaidy

L'Hôpital du Mans et les gens de guerre, au XVIII[e] siècle

par le Dr Paul DELAUNAY

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE
ET DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE

LILLE
IMPRIMERIE CENTRALE DU NORD

LE MANS
IMPRIMERIE MONNOYER

1913

DU MÊME AUTEUR

L'ancien Hôtel-Dieu de Paris (*Janus, archives internationales pour l'histoire de la médecine*, 15 août et 15 septembre 1901).

L'Hospice de Bicêtre (*Journal de médecine de Paris* du 16 novembre 1902, et *Médecine anecdotique, historique et littéraire*, novembre 1902, p. 323-331). Tir. à p. Clermont, 1903, in-8.

Vieux Médecins mayennais, 1re série : D. Tauvry, G. Plançon, A. du Chemin, G. Bigot, Amb. Paré, Tanquerel des Planches, 1 vol. in-8, Paris, 1903.

Vieux Médecins mayennais, 2e série : Barbeu du Bourg, G. du Tronchay, Mellé, Béré, Allard, Paigis, Plaichard-Cholltière, Bucquet, Bodard de la Jacopière; le Monde médical mayennais pendant la Révolution; Hygiénistes d'autrefois. 1 vol. in-8°. Laval, 1904.

Le Monde médical parisien au XVIIIe siècle, 1 vol. in-8. Paris' 1906. (Couronné par l'Académie de Médecine (prix Hugo), ment. hon.)

Vieux Médecins sarthois : Jean de l'Épine, J. Aubert, F. Cureau de la Chambre, B. Dieuxivoye; La Fontaine et les médecins; la querelle du quinquina de Dieuxivoye à Blégny; L. Morin, F. Poupart, Peffault de la Tour, Lepelletier de la Sarthe; une polémique de Guy Patin : les idées de maître Jean Bineteau (*France médicale*, 1904-1906, et 1 vol. in-8. Paris, 1906).

La Mayenne révolutionnaire, *notes et documents*, 1 vol. in-8, Laval, 1906.

La Maternité de Paris. — Port-Royal de Paris. Port-Libre. L'Hospice de la Maternité. L'École des Sages-femmes et ses origines. — 1625-1907. — Notes et documents. — *Préface de M. le Dr Porak, membre de l'Académie de Médecine.* 1 vol. in-8°. Paris, 1909.

L'Obstétrique dans le Maine au XVIIIe et au XIXe siècle. — Les cours de sages-femmes sous l'ancien régime. Le cours départemental d'obstétrique. La Maternité de l'hôpital du Mans. Documents inédits sur le conventionnel Levasseur. — 1 vol. in-8°. Le Mans, 1911.

A propos du chirurgien Levasseur, conventionnel. (*France médicale*, 25 octobre 1911).

Vieux Médecins sarthois, 2e série : Patrice Vauguion et ses Mémoires; Jacques Peletier du Mans, licencié en médecine; un médecin pédagogue : Jean Verdier; le docteur Verdier-Heurtin; un édile Fertois : Verdier-Duclos. 1 vol. in-8°. Mamers et Le Mans, 1912.

La Société de charité maternelle du Mans et ses origines. 1 broch. in-8°. Le Mans, 1912.

Histoire de la Société de Médecine du Mans et des Sociétés médicales de la Sarthe, 1 vol. in 8° Le Mans 1913.

PRÉFACE

J'ai réuni dans ce petit volume une série d'études relatives à l'histoire de la médecine et des médecins militaires. L'une d'elles trouva jadis une aimable hospitalité dans les colonnes de *La France Médicale* et M. le Dr Prieur a bien voulu m'autoriser à la reproduire ici. Les autres ont eu l'honneur d'être accueillies par le *Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine*.

Je ne veux point manquer de témoigner ma gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont bien voulu m'aider dans ces recherches : M. le Comte de Mahuet, de Nancy ; M. Léon Sauvé, de Vitré, M. Jacques Rougé, de Ligueil ; M. le Dr Bonnette, de Toul ; et à mes collègues de la Société d'Histoire de la médecine : MM. Moulé et Prévost ; M. Paul d'Estrée ; M. E. Leclair, de Lille ; MM. les Drs Dorveaux et Wickersheimer, dont je n'ai jamais invoqué vainement l'obligeante érudition.

P. D.

Le Mans, avril 1913.

Tiré à 50 exemplaires.

LES PAPIERS D'UN OFFICIER DE SANTÉ

aux armées de la Révolution

A. P. RENOU

De nombreux et remarquables travaux nous ont narré les campagnes d'un Percy, d'un Desgenettes et d'un Larrey (1). Nous sommes moins édifiés sur la vie militaire de leurs frères inférieurs, les innombrables praticiens qui firent un rude apprentissage sur les champs de bataille de la République et de l'Empire, avant d'aller fournir, dans quelque bourgade du pays de France, une obscure et plus paisible carrière. Leur jeunesse guerrière n'a point tenté les annalistes ; quelques papiers administratifs et des livrets de solde en sont les humbles monuments. De bien rares mémoires, comme ceux du pharmacien sous-aide François Duriau; du Dr Léon Dufour; ceux, plus suspects, de Henri Blaze,

1. Voy. P. Triaire, *Dominique Larrey et les campagnes de la Révolution et de l'Empire, 1768-1842*. Tours, Mame, 1902, gr. in-8. — *Journal des campagnes du baron Percy, chirurgien en chef de la Grande Armée (1754-1825)*, publ. par Em. Longin. Paris, Plon, 1904, LXXVII-538 pp. in-8. — *Souvenirs de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e ou Mémoires de R. D. G. des Genettes*. Paris, 1835. 2 vol. in-8.

pharmacien aide-major pendant la guerre d'Espagne (1), peuvent donner quelque idée du sort des officiers de santé aux armées : « Les longs trajets à pied, sous la pluie, dans les ornières, à la queue des colonnes ; l'aubaine d'une patache ou d'un cheval emprunté ; les convois de blessés piétinant dans la neige ; un bon lit, partagé, par bonheur, dans une ferme, avec un chasseur à cheval ; un baiser furtif ravi, dans l'écurie, à la fille de son hôte ; le lourd sommeil des haltes, sur un banc, sur une table ; et des rêves d'amourettes, aux ambulances, entre les pots de cérat et les plumasseaux de charpie ; tout l'envers de la gloire impériale, les joies simples, les misères triviales et le sentimentalisme du métier militaire ». voilà ce que l'on trouve sur le carnet du pharmacien Duriau et ce qu'on eût lu, sans doute, sur celui du chirurgien Renou, dont je veux vous conter l'histoire, s'il avait pris soin d'écrire pour la postérité.

Alexandre Pierre Marie Renou était né le 20 août 1777 à Saint-Sylvain en Anjou, ou, pour parler le nouveau style, commune de l'Union, district d'Angers (2).

(1) *Campagnes de Bavière, d'Autriche, de Moravie, Campagnes de Prusse et de Pologne, Campagne d'Autriche, Carnet de route de François Duriau, pharmacien sous-aide à la Grande Armée*, publ. in Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, t. 46, 1907, p. 33-79, portrait h. t. — Cf. *Feuilles de route*, par Paul Delaunay, in *France médicale* du 25 novembre 1909, pp. 417 et sq. — *Souvenirs d'un savant français. A travers un siècle, 1780-1865. Science et histoire*, par Léon Dufour, Paris, Rothschild, 1888, in-8. Chap V, p. 97-234 : Ma campagne médico-militaire à la guerre d'Espagne, 1808-1814. — *Mémoires d'un apothicaire sur la Guerre d'Espagne pendant les années 1808 à 1814*. Paris, Ladvocat, 1828, 2 vol. in-8 (attr. à Henri Blaze).

(2) Alexandre Pierre Marie Renou, né le 20 août 1777, et baptisé le 21 en l'église paroissiale de S[t] Sylvain (Parrain : Pierre Marie Lemoine, bel oncle de l'enfant, de la P[sse] S[t] Maurille d'Angers ; marraine : Marie Anne Véronique Pousset, de la P[sse] S[t] Michel de la Palud, d'Angers), était le troisième enfant « du sieur René Alexandre Renou, maître en fait de chirurgie » et de Marie Urbaine Jeanne Rouillier (d'autres actes portent Roullière). — Etat civil de S[t] Sylvain, Maine-et-Loire).

S'étant mis, à l'exemple de son père (1), sur les bancs des écoles de Saint-Côme, il suivit depuis le mois de septembre 1791 jusqu'au mois d'août 1793 les cours d'anatomie et de chirurgie que donnaient Chevreul, J. F. Mirault et les deux Garnier dans la Communauté des maîtres chirurgiens d'Angers, et qui survécurent tant bien que mal à l'abolition de cette dernière en avril 1792 (2).

D'ailleurs, les études y furent plutôt troublées. Embrigadé dès 1791, soit dans les hôpitaux militaires, soit dans la garde nationale, avec une commission de 3e classe, Renou eut sans doute à soigner plus d'une victime de la guerre de Vendée, qui porta ses ravages, au mois de juin 1793, dans les murs même de la ville. Le décret de la Convention du 1er août 1793 ayant mis à la réquisition du ministre de la guerre tous les étudiants en médecine et les officiers de santé, de 18 à 40 ans, le jeune Renou, un beau matin, se réveilla plus militaire que jamais. Mais cette levée en masse ne réunit qu'un ensemble assez hétéroclite, où il fallut bientôt mettre un peu d'ordre. Un règlement du 3 ventôse an II (21 février 1794) imposa à nos Esculapes un concours probatoire. En conséquence, le 16 fructidor an II (2 septembre 1794), « après avoir subit un examen des officiers de santé de son département nommé par le Conseil », Renou fut jugé capable et incorporé

(1) « Interroge sur l'anatomie en general, les playes, les ulceres, les fractures, luxations et autres maladies chirurgicales par Clement Garnier Lagrée, Charles Gabriel Rataud, François Le Jau, Louis Mouilleras, Jean Beaugé et Gilles Chevreul ». Alexandre Renou avait été reçu maître en chirurgie pour la résidence de St Sylvain, le 6 février 1771, par devant la Communauté des chirurgiens d'Angers. Arch. de Maine-et-Loire, E 4403, fol. 24 v°, 25 r° et v°.

2) Certificat sur papier à minute, timbre à 2 s. 6 d., date du 23 vendémiaire an III, signé J. F. Mirault off. de ste, A Garnier chirurgien, Chevreul off. de ste, Garnier fils chir. de 1re classe. — Nous devons à l'inépuisable obligeance de M. Léon Sauvé, de Vitré et au bon vouloir de M. Alexandre Launay, de Meslay-du-Maine la communication des papiers personnels d'A. P. Renou : qu'ils reçoivent ici nos plus sincères remerciements.

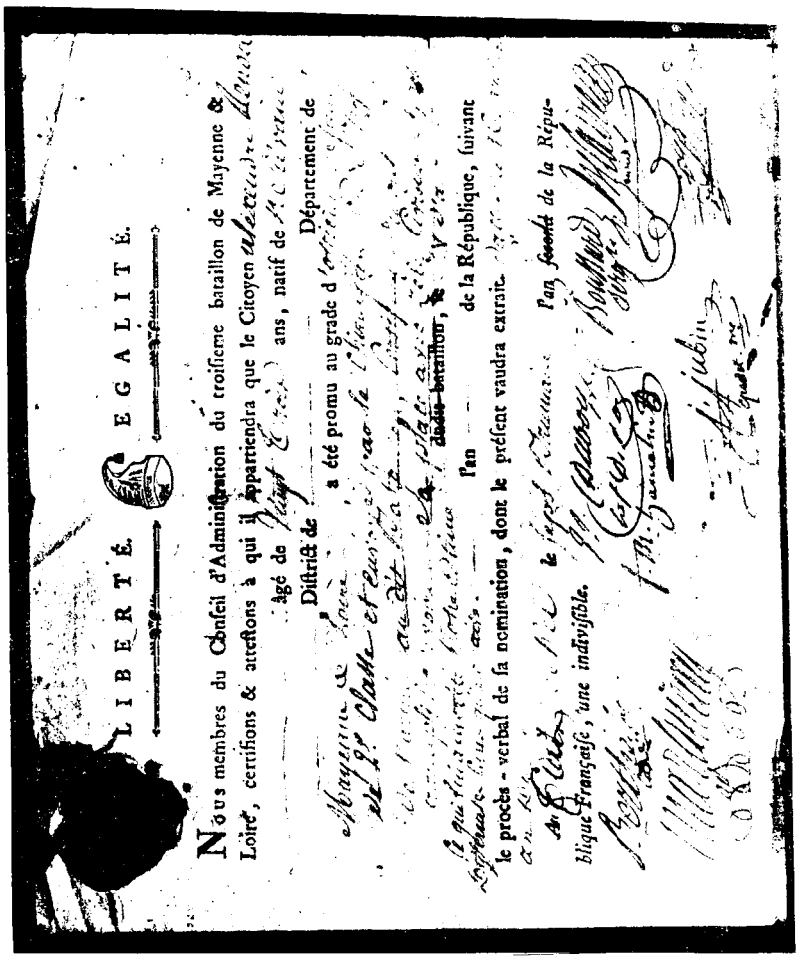

LIBERTÉ. EGALITÉ.

Nous membres du Conseil d'Administration du troisieme bataillon de Mayenne &
Loire, certifions & attestons à qui il appartiendra que le Citoyen
âgé de ans, natif de Département de
District de a été promu au grade d'
le procès - verbal de sa nomination, dont le présent vaudra extrait.
Fait à le
Pour foumis de la Répu-
blique Française, une indivisible.

Fig. 2

comme officier de santé de deuxième classe au 3e bataillon de Mayenne et Loire. Nous le retrouvons avec son bataillon, le 7 brumaire an V (28 octobre 1796), au fort de Kehl, dans les rangs de l'armée de Rhin et Moselle. A cette date, le Conseil d'administration du bataillon attestait qu'il avait « remplis les devoirs de sa place avec zèle, civisme, honneur et probité, ce qui lui a valu

mérité l'estime et l'affection de tous ses camarades (1), » sentiments confirmés, disait un deuxième certificat, « d'après les différentes cures qu'il a faite (2). »

Renou était « de présent à Strasbourg », et qualifié de chirurgien de 3e classe (3), lorsque Percy, chirurgien en chef de l'armée d'Allemagne, le désigna pour aller remplir ces fonctions dans un des bataillons de sapeurs du génie créés par la loi du 1er nivôse an II, avec promesse de 800 livres d'appointements (4). Le 7e bataillon, auquel il fut attaché, faisait partie de l'armée d'Italie. Passé le 30 floréal an VI (19 mai 1798) dans le 2e bataillon formé par amalgame des 7e, 9e et 10e, notre Angevin fut confirmé dans son emploi par décision ministérielle du 24 thermidor (11 août 1798). Mais bientôt requis par Lenoble, commissaire des guerres à Mantoue, pour servir à l'ambulance du quartier général de ladite armée, et élevé à la 2e classe à

1. Certificat timbré d'un cachet à l'encre noire, répété en cire rouge. En exergue : *République française* [. . *de Marne et Loire* . .]. Dans le champ, déesse debout avec la pique surmontée du bonnet phrygien et tenant de la main droite un faisceau de licteur. Date du « fort de Kell », 7 brum. an V. Signé Mouton, p. mre, Rideau Lieut., Pelletier S. maj., Boussard s. m., Gauchais capne comdt., Bellanger fourrier, Gensel, Belloq sergt, Moreau capne de gdiers.

2. Certificat timbré d'un cachet effacé de cire rouge, daté du « fort de Kel », 7 brum. an V, signé Berthelot cape, JJ. Duboys chef de bde, Boussard sergt, Hilaire fourier, F. M. Hamelin, Martineau adj., J. Jubin quart. me, Godignard s. R. — Renou avait sans doute perdu sa commission du 16 fruct. an II, car le certificat invoque « le procès verbal de sa nomination dont le présent vaudra extrait ».

3. J'ignore la cause de cette retrogradation. Les certificats antérieurs rangent Renou dans la 2e classe.

4. P. F. Percy à Renou, lettre signée, datée de Strasbourg, 1 frimaire an 6. En tête : médaillon avec en exergue *République française*. Latéralement : *Armée d'Allemagne — Aile droite, Liberté, Humanité, Fraternité, Service de santé* — En bas cachet apposé à l'encre grasse. Esculape tenant d'une main une couronne, de l'autre une massue où s'enroule un serpent. A sa droite un coq. En exergue : *Service de santé. Armée du Rhin.*

dater du 1er germinal an VII (21 mars 1799), il cessa le 16 du même mois (5 avril) de figurer sur les contrôles du Génie, sur avis formulé le 3 floréal suivant par le

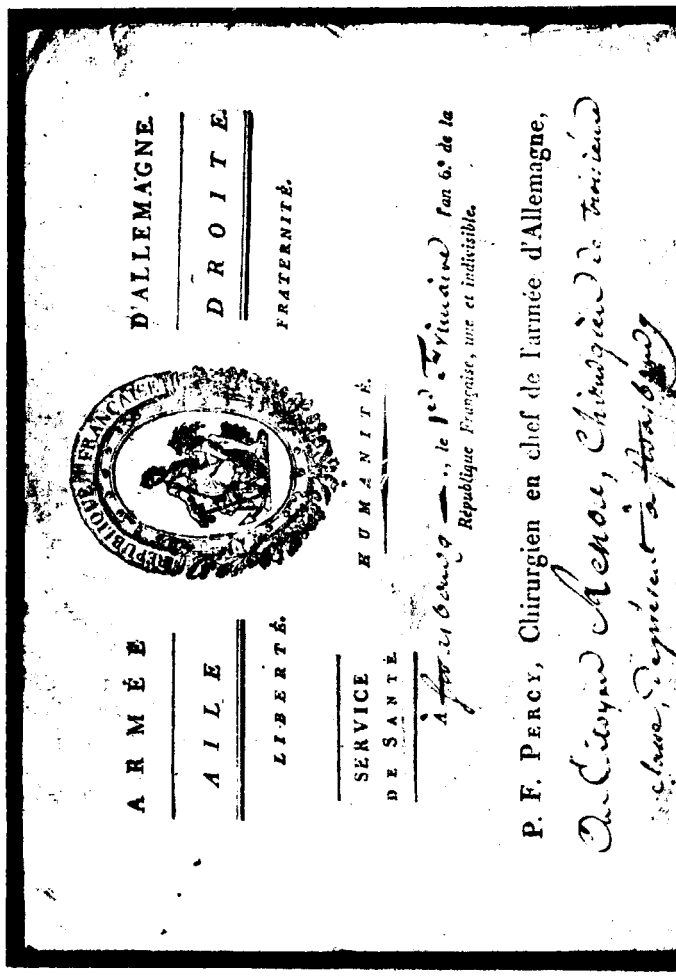

Fig. 3

commissaire des guerres. Il marcha dès lors avec le quartier général.

Son livret de l'an VII, coté et paraphé à Calcio

le 1er floréal par le susdit Lenoble, porte les soldes qui lui furent successivement payées à partir du 1er germinal (21 mars 1799) par décade (62 l. 10 s.) ou par mois (187 l. 10 s.). Il nous renseigne également sur ses étapes : Alexandrie (22 floréal), Finale (21 prairial (1), Rivarolo (6 thermidor an VII), Gênes (1 nivôse, 9 et 24 pluviôse an VIII), Sestri (12 ventôse an VIII, 3 mars 1800) (2).

Les paiements étaient alors fort irréguliers, ou pis encore : à la fin de l'an VII, un ordre du ministre de la guerre suspend, en pleines hostilités, le traitement des officiers de santé ; le 26 nivôse an VIII, Percy adresse de Zurich, à Berthier, une énergique protestation en faveur de ses subordonnés. Les choses n'en vont guère mieux. Le 1er nivôse an VIII, Renou empoche enfin, à Gênes, ses appointements de messidor an VII ; et ce n'est que le 12 ventôse an VIII (3 mars 1800) qu'on lui délivre, à Sestri, ceux de la dernière quinzaine de fructidor an VII, soit 93 fr. 75. Le Service de la Trésorerie se ressentait des revers et de la misère de nos armées : une note de l'Inspecteur aux revues Félix établit, au 1er feuillet du livret de l'an X (3), que le livret de l'an IX a été retiré au citoyen Renou, contre remise d'un autre « pour servir à l'inscription de la somme de « Vnzecent vingteinq francs » pour laquelle il est compris dans la revue de liquidation générale de solde arriérée des années 7 et 8. » Or, ces 1.125 fr. ne représentaient, pour Renou, qu'un semestre de paye ! Encore y a-t-il lieu de croire que la journée de Montebello (9 juin) et la victoire de Marengo (14 juin 1800, 25 prairial an VIII) ne furent point étrangères à ces tardives restitutions.

Le chirurgien Renou, affecté à l'hôpital militaire

1. Probablement Final Pia ou Final Marina, sur la côte du golfe de Gênes, entre Oneglia et Savone.

2. Livret de 6 fos coté au ro du premier et du dernier feuillet par Lenoble, cre des guerres.

3. Livret de 4 fos, coté au ro du premier et du dernier feuillet par Félix, Inspecteur aux revues.

d'instruction de Milan (1), coulait donc, avec un gousset moins léger, des jours plus prospères, lorsqu'un vent de réformes désastreuses souffla de nouveau sur le service sanitaire : la France devenait administrative et pacifique. Pendant les guerres de la Convention, le corps de santé militaire avait créé de toutes pièces ses méthodes et ses cadres et fait face à tous les besoins. Le Directoire et le Consulat lui ravirent cette utile et relative indépendance pour le courber sous la tutelle paperassière, tracassière, et souvent infidèle, des commissaires des guerres (2) ; sous prétexte de désarmement, le règlement du 24 thermidor an VIII (12 août 1800) rogna, économisa sur les hôpitaux militaires, sur le nombre et les appointements des officiers et des élèves du corps de santé. Beaucoup furent licenciés ; Renou fut frappé à la bourse : le 20 vendémiaire an IX (12 octobre 1800), le commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Italie, Lambert, invoquant la réforme générale (il eût dû dire la réduction) du service de santé et « le travail du ministre Carnot du 5 vendémiaire an IX », ramena le pauvre diable au grade et aux appointements de chirurgien de 3e classe (3). Sa commission, contresignée par le chirurgien en chef de l'armée d'Italie, Vernet, ne lui assurait plus que 66 fr. 66 par mois. Il en jouit pendant le 1er semestre de l'an X, avec, en sus, 24 fr. d'indemnité de vivres pour vendémiaire an X, autant pour ventôse, et 8 fr. « pour le tierds en sus du logement » délivrés le 11 germinal an X. Ce fut le dernier émargement de son livret.

(1) Des brumaire an X, et probablement des vendémiaire an IX.

(2) Voy. sur toute cette période : E. Delorme. *Traité de chirurgie de guerre*, t. I, Paris 1888, in-8, p. 139 et sq. — Brice et Bottet. *Le corps de santé militaire en France, son évolution, ses campagnes, 1708-1882*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1907, in-8, ch. II et III.

(3) *Armée d'Italie. Mois de* Vendémiaire *An 9 de la République. Officiers de santé.* — En tête allégorique cantonné des mots *Liberté. Egalité.* — Au-dessous : *République française. Commission de* Chirurgien *de* troisième *classe.* — Pièce datée de Milan, 2e vend. an IX. Signée Lenoble, Lambert, Vernet.

ARMÉE D'ITALIE.
Mois de Vendémiaire
An 9 de la République.
OFFICIERS DE SANTÉ.
Liberté
Egalité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMISSION DE Chirurgien DE 1re CLASSE
DÉTAILS DES SERVICES
Pour le Citoyen Renou
CAMPAGNES

Fig. 1

En effet, de Paris, le 15 pluviôse an X (4 février 1802), le Ministre de la Guerre avisa l'officier de santé Renou que, sur la présentation du Conseil de santé, il avait été nommé le 1er nivôse an X (22 décembre 1801), « pour être employé en qualité de chirurgien de 3e classe près la 85e 1/2 brigade de ligne (2e bataillon) », en garnison à Albi. On lui accordait trois jours pour prendre sa feuille de route et quitter Milan (1). Mais, l'Inspecteur militaire de l'hôpital de Milan n'ayant retiré cette commission de la poste militaire que le 19 germinal an X (9 avril 1802), Renou ne put partir que le 25 germinal.

Dès le 20, il avait cru devoir aviser « les citoyens membres composant le Conseil d'administration de la 85e 1/2 brigade » d'un retard non imputable à sa « négligeance », se déclarant, au reste, « on ne peut plus flatté de faire partie d'un corps aussi bien composé (2). » Il emporta d'ailleurs, pour n'être point en reste, un certificat des « officiers de santé, professeurs de l'Hôpital militaire d'Instruction » déclarant qu'il avait « fait preuve de talent et de zèle », « montré une théorie lumineuse autant qu'une pratique bien entendue » ; que ses « qualités personnelles... lui avaient concilié [leur] estime et [leur] affection particulière », et qu'ils ne le voyaient s'éloigner qu'à regret (3). Une autre attestation, expédiée de Brescia le 30 floréal an X par le Conseil d'administration du 2e bataillon de sapeurs, témoignait également de l'estime et de l'ami-

(1) Berthier à Renou, de Paris, 15 pluv. an X. — *République française. Département de la guerre. Bureau* des hôpitaux mres, invalides et officiers. Vignette cantonnée des mots : *Liberté. Egalité.* En marge, timbre à l'encre rouge : *Mazeau, commissaire des guerres. R. F.*

(2) Renou au Conseil d'adm. de la 85e demi-brigade. L. a. s. de Milan, 20 germ. an X.

(3) *Hopital militaire d'Instruction. Liberté Egalite. Troupes Françaises dans la République italienne. A Milan le* 25 germinal *an* 10e *de la République française. Les Officiers de Santé Professeurs de l'Hôpital Militaire d'instruction.* Lettre signée Gauthron, Feret, Sage, Gouraud.

tié que le chirurgien Renou avait su conquérir pendant son passage au corps du génie (1).

En floréal an X (mai 1802), Renou était à Albi et toujours frustré de son arriéré de solde de l'an VIII, il fai. it solliciter le père d'un de ses amis, ex-employé au Ministère de la Guerre et depuis ordonnateur aux Invalides de Paris, d'user de son influence pour le faire rentrer dans les fonds dont il avait probablement grand besoin. Je doute qu'il ait eu gain de cause. En tout cas, il ne jouit que fort peu de temps du climat méridional ; en germinal an XI (avril 1803), il était, je ne sais depuis quand, cantonné à Sarrelibre (Sarrelouis) avec la 9.e demi-brigade, après un court passage à Bitche.

Il n'avait point trouvé dans ce régiment l'accueil espéré. On sait quelles préventions les soldats de carrière nourrissaient contre les non-combattants ; les mesures prises par le Directoire et le Consulat, qui enlevèrent aux médecins les quelques prérogatives conquises au prix de leurs peines pendant les campagnes de la Convention ne rehaussèrent point le prestige du corps de santé, et Renou en sut quelque chose (2). On ne manquait pas de lui rappeler que son grade n'était qu'assimilé à celui de capitaine, mais

(1) *République française. Troupes du génie. Le Conseil d'administration du 2e Bataillon de Sapeurs.* Certificat daté de Brescia, 30 floréal an X, signé : Guillaumin, chef du bataillon, ... Richard Lieut., Donné serg^t, Lacroix sous-insp. aux Revues.

(2) Cet état d'esprit persista, même en haut lieu, pendant l'epopee impériale. Les plus illustres médecins militaires, Percy, Larrey, Desgenettes, n'ont qu'« une situation personnelle qu'ils tiennent de l'estime ou de l'amitié de l'Empereur. Au-dessous d'eux, dit Romary, toute une pléiade d'officiers de santé végète dans une situation matérielle et morale plus que précaire. L'organisation et l'administration, aux mains des ordonnateurs et des commissaires des guerres, sont le plus souvent lamentables. » Romary. *Le Service de Santé de la Grande Armée*, La France médicale du 10 août 1910. p. 299. — « Médecins et chirurgiens sont des employés que l'on classe à côté des bouchers et des boulangers ». — Cf. D^r Maljean. *Le Service de Santé dans le passé. Napoléon Ier et la direction des hopitaux, Soult et les non-combattants*, La France médicale du 25 octobre 1910, p. XL.

qu'« un simple caporal aurait le droit de le punir ». Renou ayant relevé un peu vivement ces allégations, ses propos furent rapportés à ses supérieurs hiérarchiques et lui valurent les arrêts. Il réclama contre cette punition auprès du chef du bataillon (1), et probablement sans succès. Revenu de Sarrelibre à Bitche, puis de Bitche à Sarrelibre, il se décida à recourir aux bons offices de Percy, son ancien supérieur de l'an V et de l'an VI, alors chargé de l'organisation sanitaire du corps ; il lui demanda le 18 thermidor an XI un poste de chirurgien de 2e classe ou son licenciement. « Un nombre infini de petites tracasseries que j'ai essuyées du corps auquel je suis attaché m'ont rendu cette existance absolument insupportable.... Il répugne à ma sensibilité d'être chaque jour à la merci de certains gens qui trop souvent n'emploient leur autorité que pour faire sentir leurs pouvoirs par leurs oppressions (2). »

N'ayant encore rien obtenu de ce côté, Renou perdit patience : le 19 frimaire an XII (11 décembre 1803), son régiment étant à Calais — c'est l'époque où le Premier Consul massait sur la Manche toutes ses forces pour la lutte contre l'Angleterre, — notre chirurgien envoya « au conseil d'administration dudit Régiment » une démission qu'il justifiait par des affaires de famille et le délabrement de sa santé (3). Cette demande ne fut sans doute pas prise en considération, car, le 19 pluviôse an XII (9 février 1804), le directeur de l'Administration de la guerre, Dejean, l'avisait qu'il était nommé, par décision du 7 pluviôse, chirurgien sous-aide au 1er bataillon du 85e Régiment d'Infanterie. (4)

1) Renou au chef du 3e bataillon, L. a. s., Bitche, 18 mess. an XI.

2) Renou à Percy, L. a. s., Sarrelibre, 18 therm. an XI.

3) Renou au Conseil d'adm. du 85e régiment, L. a. s. de Calais 19 frim. an XII.

4) *Liberté, Egalité, République française. Administration de la Guerre. Personnel du Service de Santé.* Le Directeur de l'Administration de la Guerre à Renou, lettre signée Dejean, de Paris, 19 pluv. an XII.

Ainsi condamné à perpétuité à la 3e classe de son grade, Renou persista dans sa requête, et le 21 messidor an XII, Dejean avisa « Monsieur Pierre Alexandre Renou » qu'il serait mis en non-activité à la date du 15 thermidor. Un fâcheux *post-scriptum* ajoutait : « Ce licenciement ayant lieu sur votre demande, vous n'avez droit à aucune indemnité (1). »

Après avoir servi depuis 1791 jusqu'à l'an XII inclusivement, le malheureux officier de santé emportait pour toute récompense un certificat du Conseil d'administration de son régiment, délivré au Camp de Bruges le 15 thermidor an XII (3 août 1804) et annonçant qu'après avoir « toujours servi avec honneur et probité », il n'avait « contracté aucun engagement de mariage » à la connaissance des soussignés (2).

M. Renou regagna son pays natal et décida de s'installer non loin de là, mais dans le département de la Sarthe, au bourg de Précigné. Il présenta à la Préfecture, pour justifier de ses capacités, un arrêté de la préfecture de la Moselle, qui fut sans doute jugé suffisant ; et, le 23 janvier 1805, il inscrivait sur son grand livre sa première cliente. Nous avons feuilleté ses relevés de comptes, deux gros registres in-fo, monuments d'un labeur médical qui se ralentit à partir de 1850 et dont la dernière mention est du 3 juillet 1853 (3). Le brave homme cumulait l'exercice de la

(1) *Liberté. Egalité. République française. Administration de la Guerre. Bureau* des officiers de santé. Le Directeur de l'Adm. de la Guerre à Renou, lettre signée Dejean, de Paris, 30 mess. an XII. — Cas prévu par l'arrêté du 15 nivôse an IX.

(2) *5e Régiment. Camp de Bruges. 85e Régiment d'Infanterie.* Certificat manuscrit signé : Viau, colonel, Chanu, Sigueneau chefs de Bon, Paoli, Rougelin, capnes, Touchaleaume capne, Vincent sgt-m. — Timbré à l'encre noire, avec attributs guerriers, *R. F.* dans le centre, et en exergue : *85e demi brigade.* — Date de Dunkerque, 15 therm. an XII.

(3) M. Alexandre Pierre Marie Renou, époux de Perrine Françoise Libergé, mourut à Précigné le 18 avril 1854, laissant pour héritières : 1° Perrine Marie Jacquine Renou, née à Précigné le 8 avril 1812, unie à Précigné, le 4 février 1833, à Joseph Marie Launay, propriétaire. 2° Alexandrine Marie Renou, née à Précigné le 6 mai 1815, mariée à Précigné le 13 février 1854 à Louis Alexandre Billion.

médecine avec celui de la pharmacie, qui lui donnait, ce me semble, le plus clair de son revenu ; et c'est dans ces mémoires.... d'apothicaire que nous avons puisé quelques indications sur la thérapeutique courante de notre praticien.

Il prescrivait assidûment les topiques chers aux vieux chirurgiens, le cérat de Galien et le basilicum, l'« emplâtre de diachilum gomé » et l'emplâtre de la Mère. Quant aux affections internes, les purgatifs ou les émétocathartiques (casse, manne, sirop de chicorée composé, sel de duobus, ipécacuanha, émétique) ; les vésicatoires et la saignée, tant du pied que du bras, en font la thérapeutique habituelle.

Accessoirement, il emploie certaine « potion fortifiante » ou « confortante» et certaine « potion calmante » dont il ne livre point le secret ; parfois le sirop de capillaire ou le looch pectoral ; la thériaque « Thérique de Vennesie » ou « Thériaque de Vennise » ; une « tisane sudorifique avec la esquine et salseparelle » ; enfin le quinquina en poudre ou en vin. Il reste, en somme, fidèle aux médications du XVIII[e] siècle, à la pharmacopée dont Baumé a tracé les lois ; la chimiâtrie, l'alcaloïdothérapie, qui firent fureur après la chute de Broussais, n'ont point fait en lui d'adepte, et je pense que ses malades ne s'en portèrent pas plus mal.

Nous donnons en appendice quelques extraits de son Journal. On y pourra voir le prix-courant des visites, saignées et accouchements, et le tarif des médicaments, au temps où le pain blanc était un luxe, un sou une somme respectable et l'arrivée du colporteur un événement. Ce sera le seul mérite de cette étude que d'apporter quelque précision à l'histoire des honoraires médicaux tant aux armées de la Révolution que dans les campagnes du Maine, au début du siècle dernier.

APPENDICE

J'extrais des registres de comptes de M. Renou les quelques indications qui suivent au sujet du taux des honoraires, avec des dates de repère.

1° Tarif médical

Consultation à son cabinet . . .	10 sous (1805, 1839).
Rédaction d'un certificat médical .	de 30 sous à 2 f. 50 (1805).
Visite de jour dans le bourg. . .	10 s. (1805, 1820, 1839).
— — — . . .	1 f. (1850).
Visite à 6 h. du matin	1 f. (1805).
Visite de nuit	1 l. 10 s. (1805).
Visites hors de sa résidence, le jour.	le prix de la visite habituelle, plus une somme de 5 à 10 sous par kilomètre parcouru à l'aller. C'est ainsi que pour aller de Précigné à la Vairie (1 kil.), le médecin demande 15 s. pour aller à N.-D. du Pé (4 kil.) 3 livres.

2° Tarif chirurgical

Pansement à son cabinet. . . .	10 sous (1805).
« Pour couper le filet » à un enfant.	10 sous (1805).
Cautérisation à la pierre infernale.	10 sous (1805).
« Pour avoir oté une dans ». . .	12 sous (1809, 1812).
Pour une saignée au bras, chez lui.	1 livre (1805).
1 visite avec saignée au bras . .	15 sous, 1 l. ou 1 l. 5 sous selon le client (1805).
1 visite avec ouverture d'abcès. .	2 livres (1805).
1 visite avec pansement	1 l. (1805).
Pour un accouchement, même laborieux	12 l. (1805).

On remarquera, d'après ce tableau, la très lente progression des honoraires à la visite : celle-ci reste taxée à 10 sous pendant près d'un demi-siècle et n'est portée à 1 f. que vers 1850. — A signaler aussi la relation de certains tarifs avec les unités monétaires alors en cours, empruntées tantôt au

système décimal et tantôt à l'ancien numéraire qui circulait encore en grand nombre : pièces de 12 et de 24 sous, pièces d'or de 12 l., démonétisées en 1829 ; pièces de 15 et de 30 sous, usitées jusqu'en 1845. Parfois, les honoraires étaient payés en nature : un fermier s'acquitte le 27 mars 1805 avec six boisseaux d'avoine.

Je relève enfin, sur les registres, que bon nombre de débiteurs sont en retard de 3, 4 et 5 ans pour s'acquitter. Le Dr Renou eût eu, sans doute, quelque peine à subsister si l'exercice de la pharmacie n'avait apporté à ses bénéfices un sérieux appoint.

3e Tarif pharmaceutique

Ce tarif semble avoir été assez rémunérateur : le docteur débitait de l'eau vulnéraire à 1 l. la petite bouteille ; du sel de nitre à 10 sous le paquet ; de la thériaque de Venise à 1 l. 5 s. les 4 gros. Comme topiques, il donnait de l'eau végéto minérale à 2 l. la pinte ; de l'onguent rosat à 12 sous le petit pot ; du basilicum à 1 l. 10 s. les 3 onces ; du cérat de Galien à 12 sous le pot.

Voici, pour exemple, l'extrait d'un compte plus détaillé, dont je respecte la teneur littérale :

Jacques J., demeurant au Bas Bourg de Précigné.

Du 26 juin 1805. Pour Luis trois visite. . . .	1 l. 10 s.
plus une médecine composé	2 l.
Du 27 une visite plus une potion calmante .	4 l. 10 s.
Du 28 deux visite plus Luis avoir fournis et apliquer	
Les emplatres vesicatoires aux deux jambes .	3 l.
plus une potion calmante.	4 l.
plus un paquet de sel de nitre	10 s.
Du 29 deux visite et Lui avoir levée Les emplâtres	
des jambes.	2 l.
plus un pot de Bazilicum pesant trois onces . .	1 l. 10 s.
plus un lavement purgatifs avec la casse . . .	1 l. 10 s.
plus une potion confortante	4 l.
Du 30 deux visite	1 l.
Du premier juillet deux visite et Luis avoir fournies et apliquer une emplatre vesicatoire au coté.	2 l. 10 s.
Du 2 deux visite et Luis avoir levée Lemplâtre	
du côté.	1 l. 10 s.
plus une potion confortante	4 l.
	35 l. 10 s.

EX-LIBRIS DE DUMONT DE VALDAJOU.

Extrait de : *Essai de Repertoire des Ex Libris et Fers de Reliure des Bibliophiles lorrains*, par le Comte A. DE MAHUET et E. DES ROBERT. Nancy, 1906, Sidot freres.

L'ÉCOLE MILITAIRE DE CHIRURGIE RENOUEUSE ET LA DYNASTIE MÉDICALE DES VALDAJOU

I

Depuis longtemps, une famille de paysans établie à La Broche, village du Val d'Ajol, à quelques lieues de Remiremont, était célèbre dans toute la Lorraine pour son adresse à réduire les fractures et luxations. Simples empiriques, formés surtout par la pratique, par le maniement de débris de squelettes et par une tradition qu'ils se transmettaient religieusement de père en fils, dédaigneux des instruments, employant peu les appareils, ces braves gens donnaient leurs soins à tout venant, sans songer à en tirer un profit qui aurait pu être considérable. Le duc Léopold leur ayant fait offrir l'exemption de la taille, ils refusèrent, ne voulant point être à charge à leurs compatriotes.

Le premier représentant connu de cette dynastie s'appelait Nicolas Demenge ; il maria sa fille Jeannon, vers 1600, à Nicolas Fleurot, lequel hérita des secrets de son beau-père et en fit part à son fils Demenge-Fleurot. L'arrière petit fils de Demenge-Fleurot, Jean-Joseph, eut même l'honneur d'être envoyé par le Roi Stanislas auprès du jeune duc de Bourgogne, qui lui fit, à son départ, cadeau de l'*Ostéologie* de Monro, ornée d'une dédicace autographe. Et une telle gloire en rejaillit sur la famille que tous les charlatans qui passaient dans les bourgades se disaient originaires du Val d'Ajol (1).

1. Voy. Eloy, *Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne*, IV, Mons 1778, in-4°, art. *Valdajol (Hommes du)*, p. 454-455. — Percy, qui vit à l'œuvre un de ces renoueurs, « l'oncle Valdajol », rend également hommage à sa pratique et à son caractère. Art. *Déboîtement* du *Dictionnaire des Sciences médicales*, en 60 vol., de Panckoucke, VIII, Paris, 1814, p. 107-108. — Un des représentants de la famille, Jean Baptiste Fleurot, vivait à Hérival.

Je ne sais exactement quels liens unissaient au Val d'Ajol le rebouteur Jacques Dumont, dit Valdajou dont je veux retracer l'histoire. J'y ai vainement cherché son nom sur les registres paroissiaux. Il ne serait pas impossible qu'il eût indûment emprunté, par simple droit de voisinage, un sobriquet qui semblait l'apparenter à des guérisseurs appréciés et dès lors avantageux à sa naissante réputation (1). Madame du Deffand nous raconte ainsi ses débuts :

On ne parle, écrivait la marquise à Walpole le 1er février 1770, que de la guérison de Mme la duchesse de Luynes. Elle avait eu le bras démis il y a trois ou quatre mois ; les chirurgiens le lui avaient remis tout de travers; elle était restée

près de Plombières, en 1819. Fodéré, qui eut occasion de l'entretenir, a laissé de ce « vieillard vénérable » un portrait très sympathique *Ibid.*, XLVII, Paris, 1820. Art. *Rebouteur*, p. 275-276. — De récentes recherches de M. L. Levêque donnent des détails historiques et généalogiques très précis sur la dynastie des Fleurot. L. Levêque, *Une famille de rebouteurs lorrains, les Fleurot du Val d'Ajol*, in *Le Pays lorrain et le Pays messin*, 6e année, no 2, 20 février 1909, p. 65-78. — Cf. Dr P. Dorveaux, *Opinions de quelques médecins sur les rebouteurs du Val d'Ajol*, in *Le Pays lorrain*, 8e année, no 9, 20 septembre 1911, p. 562-567, et la *France médicale* du 10 octobre 1911, p. 361-363. — Le nom de Fleurot est encore porté dans le pays : un Fleurot est actuellement rebouteur à Arches ; un autre pratiquait il y a quelques années à Hérival.

1. La majeure partie des éléments de cette étude nous ont été fournis par un *Dossier relatif à MM. Dumont de Valdajou et Thierry de Valdajou, son gendre, chirurgiens fondateurs et directeurs de l'Etablissement et Ecole populaire de chirurgie gratuite instituée à Paris, rue du Petit Musc, 1776-1852*, dossier conservé à la Bibliothèque de la Ville de Paris (Lepelletier de St Fargeau) dans les manuscrits du fonds Chéreau, no 453, V, 1. — C'est à ce dossier que les chercheurs devront se reporter pour toutes les pièces dont la provenance n'est pas indiquée en note.

Voy. aussi Callisen, *Medizinisches Schriftsteller Lexicon der jetzt lebenden Verfasser*, XIX, Copenhague, 1839, in-8°, p. 169 et supplément, T. XXXIII, Altona, 1845, p. 11.

Les autres sources signalées en abréviation sont : A. N. Archives nationales. — A. A. P. Arch. de l'Assistance publique à Paris. — B. N. Bibliothèque nationale. — B. M. B. Bibliothèque municipale de Brest. — A. M. G. Archives adm. du Ministère de la Guerre. — MM. les Drs P. Dorveaux, bibliothécaire de l'Ecole de pharmacie ; Wickersheimer, bibliothécaire de l'Académie de médecine, et Prevost ont bien voulu nous fournir de précieux renseignements. Qu'ils reçoivent ici nos sincères remerciements.